



Lycée
Jeanne d'Arc

académie
Nancy-Metz



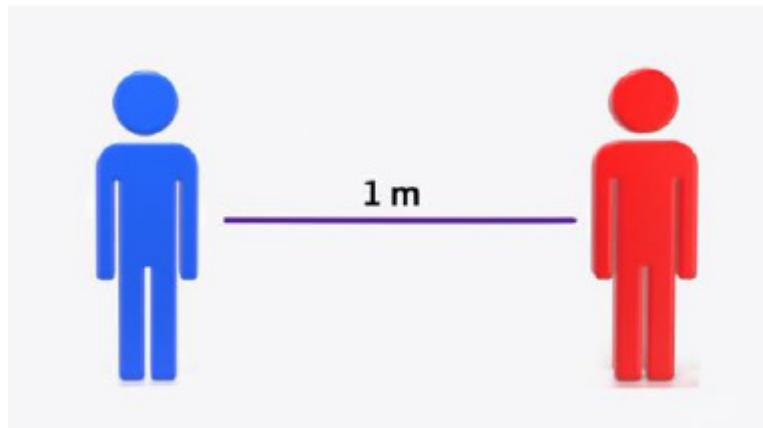
Charte de Sécurité Sanitaire

Rentrée novembre 2020

Version du 07/11/2020



COVID-19



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades



Charte de sécurité sanitaire COVID-19 - Rentrée novembre 2020 – Lycée Jeanne d'ARC :

Tout élève présent dans l'Etablissement s'engage à respecter cette charte de sécurité sanitaire.

Tout manquement à cette charte de sécurité sanitaire entraînera une impossibilité d'accès à l'Etablissement.

- **Numéro de téléphone utile pour obtenir des renseignements :**
03.83.36.77.89

- **Points et horaires d'accueil et de sortie des élèves :**
 - **Entrée et sortie des élèves et des personnels à pied :** portail rue Pierre FOURIER,
 - **Entrée et sortie des élèves en vélo :** portail rue Pierre FOURIER accès vélos,

- **Horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie :** les portes seront ouvertes une demi-heure avant l'horaire de début de cours (à 7 heures 45 et lors des mouvements de demi-journée) de manière à pouvoir suivre le protocole sanitaire d'accès à l'Etablissement et à fluidifier les entrées.

- **Organisation de la demi-pension :** les élèves seront affectés à un service en fonction de leur emploi du temps. Ils devront impérativement respecter le service auquel ils seront affectés, afin de permettre la fluidification des déplacements dans le Restaurant Scolaire et le respect du protocole sanitaire. Tout élève ne respectant pas cette règle ne sera pas admis au Restaurant Scolaire. Aucun point ni dispositif de réchauffage des plats ne sera mis à la disposition des usagers.



Gestion des élèves :

**le respect de toutes
les prescriptions indiquées
ci-dessous est impératif.**

**Leur non-respect entrainera
une impossibilité d'accès
à l'Etablissement pour des raisons
de sécurité.**



**Le port du masque est obligatoire
dès que l'élève pénètre
dans l'enceinte de l'Etablissement
et doit être conservé
durant toute sa présence au sein du Lycée.**



1. Arrivée dans l'Établissement :

- **Lieu de l'entrée :**
 - rue Pierre FOURIER, portail principal, (entrée portail).
- **Entrée (Hall) :**
 - les élèves pénètrent dans le hall en portant impérativement un masque (la distanciation sociale étant difficile à respecter dans l'enceinte de l'Établissement eu à égard à l'exiguïté des locaux).
 - Les élèves se lavent les mains avec le gel hydro alcoolique qui est à leur disposition.
 - Les élèves se dirigent ensuite directement dans leur salle qui sera ouverte.
 - Aucun élève ne doit stationner dans les couloirs.
 - Les élèves qui viennent à vélo déposent ce dernier aux emplacements prévus devant l'Établissement en utilisant le cheminement indiqué tout en conservant leur masque.
- **Horaires d'entrée :**
 - **Tous niveaux :** emploi du temps normal.
- **Cour de recreation :**
 - En tout état de cause les élèves doivent suivre les sens de circulation établis.
 - Le respect des horaires est impératif.
- **Emploi du temps : l'Établissement adopte un mode d'organisation fondé sur l'enseignement hybride :**
 - La présence des élèves est organisée en groupes A et B, alternant présentiel et distanciel,
 - Les élèves sont affectés à un groupe et doivent respecter cette repartition, sans modification possible,
 - La repartition des élèves est définie par la note de service de Madame la Proviseur-Adjointe.

Aucun élève ne doit stationner dans les couloirs pendant les périodes de cours ou pendant les pauses.



2. Montée en classe et circulation dans l'Etablissement :

- **Montée en classe :**
 - la montée en classe se fait en suivant les sens de circulation définis.
- **Entrée en classe :**
 - les élèves se lavent les mains à l'aide du gel hydroalcolique qui est à leur disposition à l'entrée de leur salle de classe.
 - Ils pénètrent ensuite dans la salle de classe et désinfectent leur table à l'aide d'un produit mis à leur disposition dans la salle.
- **Sortie de classe :**
 - Les élèves se lavent les mains avec le gel hydroalcolique qui est à leur disposition à l'entrée de la salle au moment de la sortie.
 - Ils se rendent ensuite dans le couloir et descendent dans la cour, ou se rendent devant la salle suivante s'ils changent de salle.
 - La sortie de l'Etablissement se fait par le portail de la rue Pierre FOURIER.
- **Circulation :**
 - la circulation des élèves dans l'Etablissement se fait uniquement en suivant les sens de circulation définis.
 - Les élèves sont autorisés à se rendre seuls aux toilettes en respectant les sens de circulation et les cheminements.
- **Toilettes :**
 - l'accès aux toilettes se fait dans le respect des distanciations sociales.
 - Une seule personne doit être présente dans chaque local et en tout état de cause les personnes ne doivent pas se croiser. L'attente se fait à l'extérieur des locaux, dans le couloir, en respectant la distanciation.
- **Récréation :**
 - La cour étant de taille restreinte pour l'effectif accueilli, le port du masque restera obligatoire dans la cour pour des raisons de sécurité.
 - Horaires de récréation :
 - **Matin :**
 - Tous niveaux : 10 heures.
 - **Après-midi :**
 - Tous niveaux : 15 heures.
 - Les élèves de Première utilisent la cour de recreation située entre la Vie Scolaire et l'Administration ,
 - Les élèves de Terminale utilisent la cour de recreation située du côté du Foyer des élèves.
 - Les élèves de Seconde utilisent indifféremment l'une ou l'autre.

3. Accès au Restaurant Scolaire :

- **Restauration scolaire :**

- **Accès :**

- L'accès au Restaurant Scolaire se fait en suivant la file d'attente et en respectant la distanciation sociale et en fonction des horaires réservés à chaque niveau dans le planning fourni dans la note de Madame la Proviseur-Adjointe.
 - Les élèves se lavent les mains avec le gel hydroalcoolique qui est à leur disposition à l'entrée du Restaurant Scolaire avant de pénétrer dans ce dernier.
 - **Les élèves conservent leur masque jusqu'à l'installation à leur table.**

- **Service :**

- Les élèves prennent la file de service en respectant les distanciations sociales.
 - Ils passent ensuite à la chaîne de distribution. Les couverts, le pain ainsi que l'eau leur sont remis directement sur le plateau.
 - Ils se rendent ensuite à une place disponible à l'emplacement qui leur est indiqué.
 - Ils ne se lèvent que pour déposer leur plateau une fois leur repas terminé.
 - En aucun cas ils ne sont autorisés à se déplacer dans le Restaurant Scolaire sauf pour venir s'y installer avec leur plateau pour déjeuner ou à la fin de leur repas pour en sortir.
 - Ils remettent leur masque à la fin de leur repas avant de se lever de table.
 - Aucun point ni dispositif de réchauffage des plats ne sera mis à la disposition des usagers pour quelque motif que ce soit.

- **Sortie :**

- Les élèves suivent la chaîne de desserte des plateau en respectant les distanciations sociales.
 - Ils se dirigent ensuite vers la sortie du Restaurant Scolaire où ils se lavent les mains avec du savon dans les lavabos qui sont à leur disposition.
 - Ils se rendent dans la cour de recreation qui leur est réservée.

4. Permanences :

- L'utilisation des salles de permanence doit être conforme aux indications qui seront données dans la note de service de Madame la Proviseur-Adjointe.

5. Sortie de l'Établissement :

- **Lieu de sortie :**
 - la sortie de l'Établissement se fait par le portail de la Rue Pierre FOURIER.
- **Sortie :**
 - les élèves sortent de l'Établissement en respectant les règles de distanciation sociale et doivent quitter immédiatement les abords de l'Établissement.

Les élèves ne peuvent pas sortir de l'Établissement pendant les interours.

Il est interdit aux élèves de fumer dans l'enceinte de l'Établissement.



PROTOCOLE SANITAIRE EPS :

Une adaptation en EPS est essentielle car elle permettra aux élèves de poursuivre en toute sécurité une activité contribuant à leur épanouissement et au renforcement de l'esprit d'équipe dans un contexte où le risque de sédentarité et de repli sur soi est accentué par la situation de confinement.

Les enseignants d'EPS doivent respecter les prescriptions renforcées, émises par les autorités sanitaires ; limitation des brassages d'élèves, lavage des mains avant et après la séance, respect de la « jauge » dans les gymnases.

Conditions de pratique :

- Les élèves portent le masque pendant les déplacements, dans les vestiaires et lorsqu'ils ne sont pas en activité physique (observateurs, arbitres...). Ils doivent respecter la distance de 1m.
- Lors de la pratique physique les élèves retirent leur masque, le haut conseil de la santé publique prévoit une distance d'au moins 2m lors de l'activité sportive. Certaines pratiques sont donc proscrites ; Sports collectifs, sports de combat, acrosport.
- L'utilisation de matériel partagé par les élèves est possible (raquettes, volants, matériel de musculation, step, mousquetons en escalade), il est désinfecté régulièrement et fréquemment, les élèves utilisent régulièrement du gel hydro alcoolique.
- Les gymnases sont aérés régulièrement.

Adaptations et organisation des cours d'EPS :

Afin de respecter les distances émises par le conseil de santé public, nous devons limiter le nombre d'élèves dans les petits gymnases du lycée et dans la salle d'escalade.

- Dans les classes de 32 à 36 élèves, 4 groupes sont effectués et nous fonctionnons avec 3 groupes à chaque séance (soit 24 à 27 élèves). Les élèves, parents d'élèves et vie scolaire sont informés de l'organisation mise en place.
- Les cours d'EPS sont maintenus avec l'ensemble de la classe au gymnase Martiny et sur le stade de la pépinière.
- Suppression de l'activité Handball programmée en début d'année et remplacée par du badminton.

Epreuves certificatives baccalauréat :

Les premières épreuves se dérouleront normalement du 17 au 26 novembre.

UNSS :

- Les activités se poursuivent à l'intérieur de l'établissement dans les mêmes conditions que dans les cours d'EPS, la limitation du brassage entre élèves étant renforcé, pas de rencontres inter établissements.
- un seul niveau de classe requis sur chaque créneau.